

## Dépêche AEF : Réforme de la haute fonction publique : la mission Thiriez envisage un tronc commun à toutes les écoles, sans fusion

9-11 minutes

La mission sur la réforme de la haute fonction publique menée par l'avocat Frédéric Thiriez poursuit ses auditions et ne rendra ses préconisations que fin janvier. Selon la *Lettre A* du 11 décembre 2019, un certain nombre "d'hypothèses de travail" ont été confirmées au Syndicat de la juridiction administrative lors d'un rendez-vous fin novembre. Le SJA a en effet mis en ligne un compte rendu de cette audition. Parmi les pistes évoquées, confirmées par d'autres sources, figure la mise en place d'un tronc commun à l'ensemble des hauts fonctionnaires et la suppression de la "botte" de l'ENA.



L'ENA, à Strasbourg. La mission Thiriez qui planche sur la réforme de la formation des hauts fonctionnaires prévoit un tronc commun d'un an en amont de toutes les écoles. L'ENA serait préservée mais rénovée. © Rémi Leblond / Wiki Commons

Les préconisations de la mission Thiriez sur la réforme de la formation des hauts fonctionnaires, décidée par le gouvernement fin avril ([lire sur AEF info](#)), se précisent. Au fil du dernier cycle

d'auditions qu'elle a lancé (refaisant parfois un nouveau tour de piste auprès de personnes déjà reçues), reportant la remise de ses préconisations au Premier ministre de fin novembre à fin janvier 2020, l'avocat Frédéric Thiriez et ses rapporteurs (Florence Méaux, déléguée aux cadres dirigeants de l'État, Soraya Amrani-Mekki, professeure de droit à l'Université de Paris Ouest-Nanterre La Défense, et Benoît Bohnert, conseiller d'État), livrent en effet à leurs interlocuteurs quelques pistes sur l'état actuel de leurs réflexions.

Dans son édition du 11 décembre, la *Lettre A* se fait ainsi l'écho du [compte rendu](#) d'audition qu'a publié fin novembre le Syndicat de la juridiction administrative après avoir été reçu une seconde fois, le 26 novembre. Selon les trois membres du SJA auditionnés (dont son président, Robin Mulot), plusieurs options seraient d'ores et déjà arrêtées.

Un tronc commun de formation

Piste principale exprimée publiquement dès le printemps par l'associé au cabinet d'avocats Lyon-Caen & Thiriez dans une interview au *Monde* ([lire sur AEF info](#)) : la mise en place d'un tronc commun à tous les futurs hauts fonctionnaires en première année, qu'ils projettent d'exercer au service de l'État, dans la territoriale, l'hospitalière ou la magistrature. Ce dernier point n'est pas anodin, la sanctuarisation de l'École nationale de la magistrature ayant tout d'abord été évoquée. Or, la mission prévoirait finalement d'intégrer les futurs magistrats judiciaires à ce tronc commun, projet auquel ceux-ci sont opposés.

Quant aux juges administratifs, sujet d'attention du SJA, la mission Thiriez retiendrait, à leur grand dam, la "suppression pure et simple du concours de recrutement direct, au profit d'un accès de droit commun aux juridictions par la voie d'une ENA rénovée et dont les promotions seraient renforcées à due concurrence des besoins". Or, "le SJA, soucieux de maintenir l'unicité des voies de recrutement avec le Conseil d'État par l'ENA, n'en demeure pas moins profondément attaché à l'existence du concours direct, qui est à la fois utile dans son principe et satisfaisant dans ses résultats", réagit le syndicat, défendant un "réel besoin des juridictions administratives de recruter, sur un profil de spécialistes de droit public et de contentieux administratif, et dans un calendrier

souple, des candidats motivés par l'exercice des fonctions de juge administratif".

Mais, à l'inverse du souhait du SJA, la mission prévoirait en fait de supprimer tous les concours de recrutement direct, leur réforme visant "à revenir au modèle fondateur de l'ENA en 1945", le gouvernement provisoire de la République souhaitant alors "refondre la machine administrative française", principalement en démocratisant le recrutement des hauts fonctionnaires d'État grâce à la mise en place d'un concours d'accès unique à la fonction publique, comme le rappelle l'ENA.

Pour autant, ce tronc commun étant prévu en début de cursus, il n'implique pas forcément de fusionner les différentes écoles par la suite. Selon certaines sources, la mission ne privilégierait pas cette piste et une fusion ENA-Inet, vieux serpent de mer, ne serait pas envisagée. Seul un rapprochement EHESP-EN3S pourrait être envisagé.

La diversification du recrutement

Conséquence logique de cette petite révolution, le concours d'entrée de la future école de la haute fonction publique sera totalement rénové par rapport à ceux existant, dont celui de l'ENA. "La dissertation de culture générale serait supprimée" et "des matières à option feraient leur apparition pour tenir compte de (et favoriser) la diversité des parcours et des profils", rapporte le SJA. Un rapprochement pourrait également être opéré entre les concours internes, externes et les troisièmes concours. Grande nouveauté, la préparation de ce concours se ferait au sein "de classes préparatoires publiques à faible coût, disséminées sur le territoire".

Cette orientation illustre la volonté de la mission Thiriez de diversifier le recrutement des hauts fonctionnaires. En effet, malgré plusieurs tentatives via la mise en place de dispositifs tels que les CPI et la classe préparatoire "égalité des chances" de l'ENA, la diversification du recrutement peine à progresser concrètement, en particulier à l'ENA ([lire sur AEF info](#)). Les futures classes préparatoires pourraient se voir réserver une proportion de places.

La suppression du classement de sortie de l'ENA

Enfin, la mission devrait probablement préconiser la suppression

du classement de sortie de l'ENA et donc de la "botte", ces fameuses meilleures places du classement de sortie qui ouvrent les portes des "grands corps".

"L'idée est de supprimer le système et la mentalité 'grands corps', en coupant l'accès direct à ceux-ci à la sortie de l'école qui formera les hauts fonctionnaires [...]. Sortir de l'ENA dans la botte offre une carrière sans risque de 25 à 68 ans. Et je ne parle pas des inspecteurs des finances qui rejoignent le privé au bout de quelques années. Il y a là quelque chose qui ne va pas. Parce qu'on peut être très bon à 25 ans sur des épreuves assez scolaires et se révéler un mauvais patron d'administration", indiquait ainsi déjà Frédéric Thiriez en mai dernier. Une proposition qui devrait une fois de plus buter sur la résistance active que mènent efficacement les grands corps à chaque projet de réforme.

De nouvelles modalités d'affectation

Les modalités d'affectation des élèves dans les différentes écoles à l'issue de leur tronc commun, elles, "seraient facilitées par le choix, en cours de scolarité, de modules de spécialisation", rapporte le SJA. La mission compterait "suggérer de prévoir en fin de scolarité une période d'un mois au cours de laquelle employeurs publics et élèves se rencontreraient", à la suite de quoi "les arbitrages restant à donner seraient rendus par un comité dédié".

La piste d'une école de guerre (1) pour la fonction publique est quant à elle d'autant plus éventée que le directeur de l'ENA lui-même l'a évoquée en interne dès avant les annonces d'Emmanuel Macron en avril dernier ([lire sur AEF info](#)). Patrick Gérard avait alors évoqué, dans un mail interne, une "formation solide" destinée aux "personnes appelées à exercer des responsabilités importantes par la suite".

une "école de guerre" pour la fonction publique

"Les hauts fonctionnaires, après plusieurs années de carrière, pourraient candidater à cet institut, qui leur délivrerait des formations et surtout évaluerait leur capacité à exercer des fonctions d'encadrement supérieur : préfets, ambassadeurs et autres emplois à la discrétion du gouvernement", détaille le compte rendu du SJA.

D'ici aux préconisations définitives, les orientations de la mission

devraient encore évoluer. De son côté, sans même attendre cette échéance, l'ENA a engagé cette année un plan de transformation. Ce plan avait du reste été engagé dès octobre 2018, plusieurs mois avant les annonces du président de la République fin avril, et était assorti d'un objectif de retour à l'équilibre ([lire sur AEF info](#)), qui a depuis porté ses fruits ([lire sur AEF info](#)).

### **Une concertation début 2020**

Bien que nommé bien avant sa promulgation, la mission Thiriez s'inscrit dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ([lire sur AEF info](#)). Son article 59 habilite en effet le gouvernement "à prendre par ordonnances, dans un délai de dix-huit mois à compter de la publication de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi visant à", notamment, "organiser le rapprochement et modifier le financement des établissements publics et services qui concourent à la formation des agents publics pour améliorer la qualité du service rendu aux agents et aux employeurs publics".

Une fois le rapport Thiriez remis, probablement fin janvier, une concertation sur la réforme de la formation et de la haute fonction publique s'ouvrira avec les organisations syndicales et les employeurs publics. Prévues initialement pour s'achever en mars, elles devraient se terminer un ou deux mois plus tard du fait du retard pris par la mission.